

**Nombre de Membres : 11**  
**Présents : 9**  
**Pouvoirs : 0**  
**Votants : 9**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CCAS**

**Séance du 20 mars 2024**

**Délibération N° 24-03-20/ D04**

L'an deux mil vingt-quatre le 20 mars à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS de cette commune, régulièrement convoqué le 05 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GALLINARO André, Président.

**Présents** : Messieurs André GALLINARO, Jacques ROYERE et André FAGGION, Mesdames Michèle JOB, Sophie TIRMAN, Edith OF, Nadine VILOTTE, Dominique NICOLA et Sylvie SAVY ;

**Pouvoirs** :

**Absents excusés** : Messieurs Laurent BOY et Bernard MALIGE ;

**Secrétaire** : Madame Sylvie SAVY ;

**Objet : Octroi d'une subvention à l'association « les Restaurants du Cœur »**

Monsieur le Président présente la demande de subvention de l'association « les Restaurants du Cœur » et demande au Conseil d'Administration de se prononcer à ce sujet.

Monsieur le Président rappelle que le CCAS a octroyé une subvention de 500 € à l'association en 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Où l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des membres présents et représentés

- **D'octroyer une subvention d'un montant de 600 € à l'association « les Restaurants du Cœur »,**
- **Dit que les dépenses sont inscrites au budget 2024.**

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

*Délibération affichée*

Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente,  
Michèle JOB

